

SOMMAIRE

1	FOYER RÉSIDENCE ROGER CARDINAUD	2
1.1	Foyer-résidence Roger Cardinaud – Approbation du compte de gestion 2024.....	2
1.2	Foyer-résidence Roger Cardinaud – Approbation du compte administratif 2024 ...	3
1.3	Foyer-résidence Roger Cardinaud – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024.....	4
1.4	Foyer-résidence Roger Cardinaud – Budget prévisionnel 2025	5
2	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	6
2.1	Approbation du compte de gestion 2024.....	6
2.2	Approbation du compte administratif 2024.....	7
2.3	Approbation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024	7
2.4	Budget Prévisionnel 2025.....	8

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 avril à 14h00, la commission administrative du CCAS de Barbezieux, légalement convoquée en date du 28 mars 2025, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur André Meuraillon, Président.

Présents : Monsieur André Meuraillon, Monsieur Jean-Pierre Catonnet, Monsieur Pascal Fertein, Madame Françoise Delahaye, Madame Eliane Sombré, Madame Patricia Vimpère, Madame Jeanine Bissier, Madame Josette Roussillon, Madame Suzette Griffon, Madame Hélène Brochet-Toutiri.

Pouvoir : Monsieur Damien Langlade à Monsieur Jean-Pierre Catonnet

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité

1 FOYER RÉSIDENCE ROGER CARDINAUD

1.1 Foyer-résidence Roger Cardinaud – Approbation du compte de gestion 2024

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes comptables à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

- ⊕ Après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- ⊕ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 ;
- ⊕ Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- ⊕ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ⊕ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- ⊕ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Adopté, à l'unanimité.

1.2 Foyer-résidence Roger Cardinaud – Approbation du compte administratif 2024

1. Sous la Présidence de Josette ROUSSILLON, élue à l'unanimité des voix

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :
Approuve le compte qui s'établit comme suit :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	0,00 €	108 448.01€	0,00 €	33 476.58€	0,00 €	141 924,59€
Opérations de l'exercice	18 764.61€	16 593.61€	1 505 544.31€	1 567 340.64€	1 524 308.92€	1 583 934.25€
TOTAUX	18 764.61€	125 041.62€	1 505 544.31€	1 600 817.22€	1 524 308.92€	1 725 858.84€
Résultats de clôture	0,00 €	106 277.01€	0,00 €	95 272.91€	0,00 €	201 549.92€
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	106 277.01€	0,00 €	95 272.91€	0,00 €	201 549.92€
RESULTATS DEFINITIFS	0,00 €	106 277.01€	0,00 €	95 272.91€	0,00 €	201 549.92€

- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
 - Vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Adopté, à l'unanimité.

1.3 Foyer-résidence Roger Cardinaud – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Madame la Directrice du Foyer Roger Cardinaud propose une affectation des résultats comme suit :

Section de fonctionnement

RESULTAT DE L'EXERCICE	
RECETTES 2024	1 567 340,64 €
DEPENSES 2024	1 505 544,31€
EXCEDENT 2024	61 796,33 €
EXCEDENT DE CLOTURE 2022	33 476,58 €
EXCEDENT DE CLOTURE 2024	95 272,91 €

Cet excédent de 95 272,91 € est à reporter sur le budget 2026 au compte 002

Section d'Investissement

RESULTAT DE L'EXERCICE	
RECETTES 2024	16 593,61 €
DEPENSES 2024	18 764,61 €
DEFICIT 2024	2 171,00 €
EXCEDENT DE CLOTURE 2023	108 448,01 €
EXCEDENT DE CLOTURE 2024	106 277,01 €

Cet excédent de 106 277,01 € est à reporter sur le budget 2025 au compte 001

Adopté, à l'unanimité.

1.4 Foyer-résidence Roger Cardinaud – Budget prévisionnel 2025

Madame Laurence TERRASSIER, Directrice du foyer-résidence Roger Cardinaud donne lecture des prévisions budgétaires et de la tarification 2025 en tenant compte du budget alloué en 2024, des besoins de l'établissement, des salaires 2024 et du taux d'inflation 2024.

Après discussion et justifications fournies, le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

- ACCEPTE les propositions budgétaires 2025 s'élevant en dépenses et en recettes à :

- 123 098,79 € pour la section investissement
- 1 566 490,29 € pour la section fonctionnement

Adopté, à l'unanimité.

2 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

2.1 Approbation du compte de gestion 2024

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 ;
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandants de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté, à l'unanimité.

2.2 Approbation du compte administratif 2024

1. Sous la Présidence de Josette ROUSSILLON, élue à l'unanimité des voix

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

Approuve le compte qui s'établit comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		3 452,52 €		9 282,98 €		12 735,50 €
Opérations de l'exercice	278,54€		34 932,65 €	35 522,27 €	35 211,19 €	35 522,27 €
TOTAUX	278,54€	3 452,52 €	34 932,65 €	44 805,25 €	35 211,19 €	48 257,77€
Résultats de clôture		3 173,98 €		9 872,60 €		13 046,58 €
Restes à réaliser	0€	0 €				
TOTAUX CUMULÉS	278,54€	3 452,52 €	34 932,65 €	44 805,25 €	35 211,19 €	48 257,77 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		3 173,98 €		9 872,60 €		13 046,58 €

Adopté, à l'unanimité.

2.3 Approbation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Le CCAS, réuni sous la présidence de Monsieur André MEURAILLON, Président,

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,
- constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	résultat CA 2023	Virement de la S.F.	résultat de l'exercice 2024	restes à réaliser 2024	solde des restes à réaliser	chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investis.	+3 452,52 €		- 278,54 €	0 €	0 €	+ 3 173,98 €
Fonction.	+9 282,98 €	0 €	+ 589,62 €	0 €	0 €	+ 9 872,60 €

- considérant que seul, le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT global cumulé au 31 décembre 2024	9 872,60 €
affectation obligatoire : à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).....	9 872,60 €
total affecté au C/1068	0 €
Déficit global cumulé au 31 décembre 2024 déficit à reporter (ligne 002)	0 €

Adopté, à l'unanimité.

2.4 Budget Prévisionnel 2025

Monsieur André MEURAILLON, Président du CCAS, présente au Conseil d'Administration le budget primitif 2025, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrivent de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	44 995,00 €	35 422,40 €	3 473,98 €	0,00 €
Opérations d'ordre	300,00 €			300,00 €
Résultat reporté		9 872,60 €		3 173,98 €
TOTAL	45 295,00 €	45 295,00 €	3 473,98 €	3 473,98 €

Le Conseil d'Administration décide :

- D'approuver le budget primitif 2025
- Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
 - Fonctionnement : 7,5 %
 - Investissement : 7,5 %

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Adopté, à l'unanimité.